

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N° . . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

30 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs de Postes.



ALLEMAGNE.

Le gouvernement de Cassel et celui de Hanovre, se prononcent contre les chemins de fer; le roi Ernest a déclaré qu'il ne protégerait jamais ces entreprises.

(Gazette universelle de Leipzig.)

On écrit de Vienne, le 2 septembre: La malle arrivée aujourd'hui de Constantinople nous apporte la nouvelle que M. Anselme y est revenu d'Alexandrie avec la réponse de Méhémet-Ali. Celui-ci refuse les propositions qui lui ont été faites, et s'en tient à ses prétentions dans leur entier.

FRANCE. — Paris, le 8 SEPTEMBRE.

M. l'ambassadeur d'Espagne a eu hier une audience de plusieurs heures avec M. le maréchal Soult. Les députés des fabricans de sucre indigène se sont réunis aujourd'hui sous la présidence de M. de Morny.

Quant à leur impôt, ils ont jugé qu'il était aggravé indirectement par le dégrèvement des sucres coloniaux et étrangers, et ils ont décidé que le barreau de Paris serait consulté sur les moyens de résister à cet acte illégal du gouvernement.

NOUVELLES D'ORIENT.

« Constantinople, 25 août.

Il est fortement question de la prochaine arrivée dans notre port des escadres anglaise et française. Chosrew pacha est le seul dans le divan qui s'y oppose.

Il ne nous reste maintenant armés que quatre frégates, dont un vaisseau rasé, trois corvettes, quatre bricks ou goélettes et trois bateaux à vapeur.

L'armée russe n'a fait aucun mouvement; elle est toujours campée sur les bords de la mer Noire, prête à s'embarquer au premier ordre.

On lit dans une autre lettre de Constantinople: L'arrivée inattendue du bateau à vapeur le Castor a donné lieu à mille conjectures.

Tenedos, 24 août.

Les escadres anglaise et française restent toujours dans l'inaction au mouillage de Besicha qui fait face à notre île.

Feuilleton.

LES ANIMAUX FEROCES DE M. VAN AMBURG.

Nous empruntons au Journal des Débats l'article suivant de M. le docteur Donné: il est écrit sérieusement du point de vue de la science; il donnera une idée précise de l'impitoyable de M. Van Amburg, de son adresse à dompter les plus redoutables animaux, et des dangers auxquels il est incessamment exposé malgré l'ascendant irrésistible qu'il exerce sur eux.

C'est un spectacle à la fois si imposant et si curieux, dit M. le docteur Donné, que cette puissance de l'homme sur ce que la nature a produit de plus redoutable et de plus féroce; il y a dans cette victoire si complète de l'esprit sur l'animalité, de la faiblesse intelligente sur la force brutale, du sang-froid et du courage sur l'instinct, un si grand témoignage de la supériorité de l'homme, que nous ne pouvons le laisser passer sans rechercher par quels moyens un être si chétif en apparence, si peu fait pour lutter contre des animaux merveilleusement organisés pour la destruction et le carnage, parvient à maîtriser toute cette férocité et à commander à ces rois de la force comme il ferait à un faible et timide enfant.

Quels sont les commencemens de cette éducation difficile et dangereuse; par où débute avec des êtres toujours prêts à nous dévorer, et comment établir à la place de l'instinct et du besoin de leur nature qui les porte à déchirer l'homme de leurs griffes, à les broyer sous leurs dents, ces rapports d'obéissance et de soumission, cette sorte d'intimité respectueuse et craintive, qui fait coucher le tigre et le lion aux pieds de Van Amburg, qui modère leurs rudes caresses, retient leurs griffes et leurs mâchoires, si avides du sang dont elles sentent les pulsations et le frémissement, et qui fait fuir au moindre geste ce magnifique lion à la noire crinière, rugissant devant un homme désemparé, dont sa large gueule ne ferait qu'une bouchée? Quelle patience et quelle adresse, combien d'assurance et d'audace il a fallu avant d'arriver à la première entrevue avec chacun de ces animaux au milieu desquels nous voyons maintenant l'impitoyable Américain se coucher pêle-mêle, avec des lions, des tigres et des léopards dessus, tous le léchant et le mordillant à qui mieux mieux comme de jeunes chats, et n'ayant d'autre empressement au près de cette chair palpitante, qu'une sorte de jalousie entre eux et de rivalité de tendresse et de soumission! Si nous ne pouvons voir sans terreur Van Amburg livrer ses bras, son corps, sa tête, à la gueule de ce lionard qui grinçait des dents un moment avant de voir son maître, combien d'épouvantes ne produirait pas la vue de cet homme entrant pour la première fois

à Constantinople sur les paquebots de la correspondance du Levant. Ils rapportent que des personnages haut placés éprouvent encore de vives inquiétudes sur les projets que l'on prête à la Russie, et que le grand-visir favorise en haine de Méhémet-Ali et du capitain-pacha.

Les vaisseaux des deux divisions continuent à fournir une garde à terre pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité entre les matelots des deux nations; jusqu'ici aucune rixe n'a eu lieu.

« Toulon, 4 septembre.

Le Castor, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Serval, a quitté Constantinople le 25 du mois dernier. A son départ, les escadres française et anglaise étaient mouillées au cap Besicha, côte de Troie; elles composaient une force navale de 25 voiles, savoir:

- 17 vaisseaux, 7 français et 10 anglais;
2 frégates, 1 française et 1 anglaise;
4 corvettes, 1 française et 3 anglaises;
2 bateaux à vapeur français.

Mais ce mouillage ne présentant pas un abri assuré contre le mauvais temps, si les escadres ne peuvent remonter à Constantinople, elles seront obligées d'aller hiverner dans le golfe de Smyrne.

Une correspondance de Toulon, publiée par le Réparateur de Lyon, du 7, contient, entre autres choses, ce qui suit:

La division autrichienne, commandée par le commodore Bandiera, et composée d'une frégate, d'une corvette, de deux bricks, et d'un bateau à vapeur, était à Smyrne; elle attendait le prince Frédéric, qui doit arriver avec une frégate et un brick. La flotte égyptienne était, partie dans le port d'Alexandrie, et partie en croisière.

Le Journal des Débats publie un mémoire que le capitain pacha a fait rédiger pour justifier sa conduite aux yeux de la Turquie et des autres puissances européennes. Le même courrier qui annonça à la flotte le changement de règne apporta la nouvelle de l'élevation de Chosrew pacha aux fonctions de visir avec pleins pouvoirs. Chosrew était depuis longtemps l'ennemi acharné du capitain pacha, Ahmet. Celui-ci devait donc mettre sa vie à couvert. Mais un plus noble motif le dirigeait. C'était Chosrew qui avait plongé l'empire dans la guerre civile en brochant le vice-roi avec le sultan et il aurait toujours été un obstacle à la réconciliation.

Il préféra se rendre avec sa flotte à Alexandrie, à quoi les officiers de cette flotte consentirent unanimement, et commença par envoyer à Méhémet-Ali une lettre où il exprime d'abord les vœux qu'il forme pour le bonheur du nouveau souverain, et représente Chosrew pacha comme devant faire le malheur de l'empire. Il invite le vice-roi à cesser les hostilités et à coopérer à l'union des partis divisés, cette union et le renversement du visir étant les seuls moyens de salut pour le trône et la nation, et il annonce son arrivée avec la flotte pour concourir à ce but. Il annonce aussi qu'il a écrit à Hafiz pacha, général en chef de l'armée turque, pour prévenir les hostilités en Syrie, l'informer de sa démarche et l'inviter à faire cause commune avec eux.

Sans la précipitation de ce dernier, continue le mémoire justificatif, on eût évité l'effusion du sang. Mais l'union désirée aurait encore pu s'effectuer à Alexandrie, comme le prouve l'accession de la Porte à toutes les demandes de Méhémet-Ali, car les négociations en étaient alors que les cinq puissances ont fait accepter leur médiation.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante:

Bayonne, 7 septembre, à 1 heure.

Le général commandant la 20e division militaire à M. le ministre des affaires étrangères.

Don Carlos a renvoyé toute sa cour et son ministère. Il est revenu à Lecumberry.

dans la loge de cette bête féroce, et lui confiant sa vie, lorsqu'il juge son éducation assez avancée pour subir cette épreuve.

Sans doute Van Amburg s'entoure alors de toutes les précautions, et ce n'est pas sans armes qu'il entreprend ce périlleux essai, ce second temps de l'éducation de ses bêtes; sans doute aussi son coup-d'œil est sûr et il sait le moment où son élève, dominé par la crainte, reconnaît sa puissance; mais enfin il y a toujours un premier moment où il est seul à seul avec cet ennemi devenu son esclave, mais un esclave toujours prêt à se révolter.

Et comment, je le répète, arrive-t-on à se faire craindre par des animaux si fiers et si bien doués de courage, quels sont les procédés de cet empire fondé sur la terreur, quand toute la force et l'instinct de férocité sont d'un côté, la faiblesse et le sentiment du danger de l'autre? Est-ce quelque chose d'analogue à ce que nous présentent les hommes eux-mêmes, quand toute une nation plie sous un joug de fer obéit à un seul homme ou à quelques bourreaux, se laisse humilier, dépouiller, conduire au supplice par eux, sans oser se révolter contre une puissance qu'elle renverserait d'un souffle? Mais cet état d'esclavage suppose précisément l'intelligence et un sentiment raisonné du danger dont les animaux ne semblent pas susceptibles.

On a répandu bien des bruits à ce sujet, on a fait bien des suppositions auxquelles la vue de ces lions et de ces tigres se couchant auprès de leur maître, se roulant à ses pieds avec une sorte de passion comme des chattes amoureuses que la main caresse, donnait quelque crédit; mais considérant les choses de plus près, en voyant l'état de vigueur et de santé parfaite de ces animaux, il n'est guères possible d'admettre que l'emploi de certaines caresses serve à mater leur énergie et leur fureur et soit une manière de leur inspirer une sorte d'amour physique qui les dispose à la soumission et à l'obéissance.

Van Amburg affirme que ce moyen n'a aucune part dans l'éducation de ses animaux; pour lui, dit-il, cette éducation comprend trois temps; le premier est consacré à inspirer la peur, le second à commander l'obéissance, le troisième à obtenir l'attachement et l'amitié; mais quelle est sa méthode pour chacune de ces périodes, quels sont ses procédés de terreur et par où débute-t-il, il ne s'explique pas suffisamment à cet égard, et son silence ne paraît pas avoir pour but de cacher un secret, mais c'est qu'il lui est difficile d'expliquer le mystère de cette puissance qu'il trouve en lui-même, le mode d'action de cette domination redoutée qu'il exerce naturellement et par une disposition qui lui est propre.

Sans pouvoir affirmer qu'il ne fasse pas quelques réserves, je suis porté à croire que Van Amburg, ainsi qu'il le dit lui-même, n'a que deux moyens à sa disposition; l'un moral: son assurance et son audace; l'autre physique: l'expression impérieuse de sa physionomie et de son regard. Ajoutons à

MM. de la Piscina, Erro, etc., sont entrés en France.

Les bataillons navarrais commettent toutes sortes d'excès. Le général Moreno a été fusillé hier à Urdax.

Les nouvelles des provinces basques deviennent de plus en plus graves. La dépêche qu'on vient de lire paraît indiquer que la désorganisation a gagné les bataillons navarrais, qu'une effroyable confusion règne autour de don Carlos, que lui-même ne sait plus à quels ministres ni à quels chefs se confier, et que ses principaux serviteurs l'abandonnent pour échapper à une soldatesque sans frein qui fusille ses généraux.

La correspondance de Bayonne par voie ordinaire nous annonçait déjà ce matin que les bataillons navarrais que don Carlos fit soulever les premiers à Vera, commettent toute sorte d'excès sur la frontière, pillant les voyageurs, rançonnant les habitants et ne reconnaissant aucune espèce d'autorité. En est-il donc de même de tous les autres bataillons de Navarre? On a lieu de le présumer.

Urdax, où a été fusillé le général Moreno, apostolique et absolutiste bien connu, est du village de Navarre; dans la vallée de Bastan, sur le chemin d'Elisondo à Bayonne, et à une demi lieue de la frontière. Les carlistes navarrais du Bastan sont donc aussi en état de rébellion contre leurs chefs. (J. des Débats.)

Traité conclu entre le capitaine-général des armées nationales, don Baldomero Espartero, et le lieutenant-général Raphael Maroto.

Art. 1er. Le capitaine-général don Baldomero Espartero, recommandera avec intérêt au gouvernement l'accomplissement de l'offre qu'il a faite que l'on proposerait formellement aux cortès la concession ou la modification des fueros.

2. Seront reconnus: Les emplois, grades et décorations des généraux, chefs et officiers, et autres individus dépendant de l'armée commandée par le lieutenant-général don Rafael Maroto, qui présentera les états avec mention des corps auxquels ils appartiennent, leur réservant la liberté de continuer à servir en défendant la constitution de 1837, le trône d'Isabelle II, et la régence de son auguste mère, ou bien de se retirer dans leurs foyers pour ceux qui ne veulent point garder les armes à la main.

3. Ceux qui acceptent de servir auront une place dans les corps de l'armée, comme effectifs ou comme surnuméraires, d'après l'ordre qu'ils occupent dans l'échelle des inspections à l'arme desquels ils correspondent.

4. Ceux qui préfèrent se retirer dans leurs foyers étant généraux ou brigadiers, obtiendront l'autorisation de se rendre où ils voudront avec la solde accordée par les réglemens. Les officiers et chefs obtiendront un congé illimité ou leur retraite, d'après les réglemens. Si quelqu'un, appartenant à ces classes, désire un congé temporaire, il le demandera par l'inspecteur de son arme respective, et il lui sera accordé, sans excepter les congés pour l'étranger qui dans ce cas seront obtenus par le capitaine-général don Baldomero Espartero, qui leur donnera un passeport valable pour le temps nécessaire pour faire les démarches et les recommandera à l'approbation de S. M.

5. Ceux qui demandent un congé temporaire pour l'étranger, ne pouvant percevoir leur solde jusqu'à leur retour des ordres royaux, le capitaine-général don Baldomero Espartero leur fournira quatre paies en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés; il comprend dans cet article depuis les généraux jusqu'aux sous-lieutenans.

6. Les articles précédens comprennent tous les employés civils qui se présenteront pendant les douze jours qui suivent le présent traité ratifié.

7. Si les divisions Navarraise et Alavaise se présentent de la même manière que les divisions Castillane, Biscayenne et Guipuzcoane, elles jouiront des concessions exprimées dans les articles précédens.

8. Seront mis à la disposition du capitaine-général don Baldomero Espartero; les parcs d'artillerie, les maîtrises, les dépôts d'armes, d'habits, de vivres, qui sont au pouvoir du lieutenant-général don Rafael Maroto.

9. Les prisonniers appartenant aux corps des provinces de

cela, les corrections répétées, administrées à propos et à l'abri de tout danger pour lui-même, tel est probablement ce qui compose le premier temps de l'éducation. Il serait curieux de connaître les dangers qu'il a courus, les accidents qu'il a dû éprouver dans sa périlleuse carrière, et comment il s'en est tiré; mais nous n'avons aucun renseignement sur ce point. Ce que nous savons, c'est que, très-jeune, il se sentit le courage de lutter contre les bêtes féroces; il prit une espèce de plaisir à cet exercice et à ce redoutable essai de son audace. Bientôt, ayant fait la rencontre d'un riche marchand d'animaux féroces, du sieur Titus, qui possédait la plus belle ménagerie des Etats-Unis, il s'est offert à lui pour entreprendre d'approvoiser des lions et des tigres, et de les soumettre à sa volonté. On lui confia quelques-uns de ces animaux; il les soigna, les nourrit; il vécut avec eux, et à force d'étudier leurs instincts et d'observer leur nature, il est parvenu à les dominer, à les adoucir et à les habituer à la soumission. D'abord il ne les abordait que bien armé, peu à peu il n'a plus conservé qu'une badine, mais cette badine est encore aux yeux de ces animaux une arme aussi puissante que celles dont il ont plus d'une fois ressenti l'action; aussi produit-elle l'effet d'une baguette magique, et voit-on le plus fort des lions fuir devant elle comme l'animal le plus timide devant une arme dont il a été rudement châtié.

Et en effet, si la détonation des armes à feu a fréquemment retenti aux oreilles de ces animaux; si ce moyen ou quelque autre analogue a servi à les effrayer, à leur inspirer cette crainte et cette peur que nous leur voyons au moindre geste de leur maître, rien n'a été plus facile que de parvenir à les tromper à cet égard, en substituant habituellement une simple cravache à un pistolet.

On a parlé de la puissance du regard, et nous en avons parlé nous-mêmes; mais on a beaucoup insisté, et l'on a voulu voir la véritable fascination semblable à celle qu'exercent certains animaux sur d'autres, l'oiseau de proie sur le timide gibier de la plaine, ou le serpent qui rampe sur un habitant de l'air qui n'ose lui échapper en s'envolant; on a été plus loin encore, et il s'est trouvé des gens avides du merveilleux et oppressés de tourner tout au profit de leur chimère, qui ont crié au magnétisme, et qui n'ont vu dans l'incroyable audace de cet homme, dont je tremis encore en me le rappelant debout au milieu de bêtes féroces dont le moindre pouvait le mettre en pièces, qu'un effet de cette puissance mystérieuse, de ce fluide magique à l'aide duquel ils croient fermement faire lire les aveugles et pénétrer dans l'avenir.

Mais que penser de cette fascination et de ce prétendu magnétisme, quand, après la scène que vous connaissez, qui vous a tenus haletans pendant une demi-heure et que tout Paris voudra voir, Van Amburg, une fois la lampe



Biscaye et de Guipuzcoa, et ceux des corps de la division Castillane qui se conformeront en tout aux articles du présent traité, seront mis en liberté et jouiront des avantages qui y sont exprimés; ceux qui ne voudront pas s'y conformer, continueront à subir le sort des prisonniers.

10. Le capitaine-général don Baldomero Espartero fera ses représentations au gouvernement, afin que celui-ci attire l'attention des Cortès sur les veuves et orphelins des soldats morts dans la présente guerre, et qui correspondent aux corps compris dans ce traité. Cette convention est ratifiée au quartier-général de Vergara, le 31 août 1859.

LE DUC DE LA VICTOIRE, RAFAEL MAROTO.

Nous avons déjà annoncé l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés appartenant à l'ordre civil: hier 45 officiers, faisant partie des 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> de Guipuzcoa, sont également arrivés à Bayonne; ils avaient dû abandonner leurs bataillons au moment où ceux-ci s'étaient débandés ou joints au général Maroto. Tous sont internés à Angoulême. L'administration a pris des mesures pour assurer l'ordre sur notre frontière. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cet ordre n'a pas été troublé. (Phare de Bayonne, 5 septembre.)

La position de don Carlos devient de jour en jour plus critique; les émigrés en France, dont le nombre est considérable, sont impitoyablement dévalisés et maltraités à leur passage sur la frontière par deux bataillons révoltés qui occupent toujours Vera et Lesaca. Le drapeau national était déployé hier chez le consul d'Espagne pour célébrer ces heureuses nouvelles.

Les troupes de la reine ont trouvé à Andoain 10 pièces de canon, un mortier, 150,000 cartouches, 200 grenades et une quantité considérable de boulets, fusées à la congève et autres objets. (Idem.)

On a réuni à Onate une grande quantité de chariots pour charger des équipemens militaires et des munitions de guerre, pour les envoyer à Vittoria, parmi les objets à expédier se trouve une voiture de don Carlos.

Les nouvelles du traité de paix ont produit une vive joie à Saragosse; toute la population était dans les rues; on ne voyait que des figures riantes, des poignées de main et des embrassades; toutes les cloches étaient en branle, et le soir il a eu illumination générale. (Mémorial Bordelais.)

On nous assure que don Carlos a adressé une lettre autographe au roi des Français, après les événements du 26 août: On dit que le prétendant, dans un memorandum, dont la rédaction est attribuée à l'archevêque de Cuba, traite la question d'intérêts liés entre la France et l'Espagne depuis l'établissement de la politique de Louis XIV. Le memorandum accompagne sa missive.

On croit que don Carlos voudrait que les intérêts politiques de sa famille fussent réglés par un congrès européen, dont la décision serait acceptée d'avance par le prétendant. (Mém. bord. du 5 sep.)

On lisait hier dans le *Moniteur parisien*: MM. le capitaine Jardot, de la Gondie et le chef d'escadron Saragoza sont partis aujourd'hui. Ces officiers sont envoyés en qualité de commissaires du gouvernement français auprès des généraux O'Donnell, Valdez et Espartero, commandant les armées de Catalogne, du Centre et de Navarre.

L: journal la *Mode* publie aujourd'hui la lettre suivante que nous reproduisons sans rien changer: « Frontière d'Espagne, le 5 septembre.

Mon cher ami, Espartero occupe les deux provinces; le roi, entouré d'amis fidèles, est à Lanz; le brave Elio avec dix bataillons navarrais et le brigadier Alzaa avec huit bataillons alavais, sont restés fidèles à Charles V et sont avec le roi.

La ligne d'Andoain avec son artillerie est au pouvoir des troupes d'Irun. Espartero occupe Onate ainsi que le chemin d'Onate à Durango. Les forts d'Onate, de St-Antonio, de Arquiola et Guebara ont été livrés aux christinos par Maroto, qui s'est retiré à Bilbao.

Mon cher ami, le cœur profondément ulcéré, je vous communique les détails suivans qui sont officiels. Maroto avec huit bataillons guipuzcoans, huit bataillons biscayens, quatre bataillons castillans et quelques cavaliers entraînés par les généraux Simon de la Torre, Iturriaga et Urbistondo ont passé à Christine et ont juré la constitution de 1835.

Don Juan Echeverria, avec deux bataillons navarrais et le général don Basilio occupent au nom du roi Lesaca et Saint-Esteban.

Les troupes entraînées par Maroto ont été gagnées à force d'argent. Il y a à Bayonne, dans ce moment, cinq millions déposés pour être partagés entre Maroto et Espartero.

Ainsi, de l'aveu même des partisans de don Carlos, plus de la moitié des troupes du prétendant ont abandonné sa cause.

Chacun son goût: pour nous ce n'est pas cet espoir qui nous mène à la Porte-Saint-Martin, et si M. Harel n'avait pas d'autre mobile pour attirer les Parisiens à son spectacle, il risquerait beaucoup de voir sa salle déserte et pourtant, il faut en convenir, c'est cette chance terrible, cette unique chance si l'on veut sur mille, qui fait tout l'intérêt, toute l'émotion de ce drame auquel on court avec empressement, même les femmes les plus douces et les plus crantives de tous les quartiers de Paris.

Où, sans doute, il reste au pauvre Van Amburg quelques chances d'être dévoré, et la tyrannie qu'il exerce est comme toutes les tyrannies un dangerueux métier auquel il peut, il doit peut-être succomber; la révolte le menace comme elle menace tous les pouvoirs usurpés et absolus, et il peut voir quelque jour ses sujets s'insurger contre lui, insurrection terrible dont le prix sera son sang; l'espoir de notre Anglais n'est assurément pas tout à fait chimérique, et il peut avec de la patience se flatter de retourner satisfait chez lui, après avoir vu un spectacle nouveau qu'il assurera chez ses compatriotes une incontestable supériorité.

Au reste, ils ont bien fait tout ce qu'ils ont pu, ces braves Anglais, pour jouir chez eux de ce spectacle qu'ils iraient volontiers chercher au bout du monde; on ne se contentait pas à Londres de voir mettre à la gueule du lion ce jeune chevreau que vous savez, et auquel il n'ose pas toucher du bout de la langue. Il n'y a pas assez de vérité dans cette scène pour nos voisins: une fois dans la loge du lion avec ce petit chevreau, Van Amburg lui coupait la tête recevant son sang dans un plat, plongeait sa propre tête dans ce sang tout chaud, et la mettait ainsi dans la gueule béante du lion. Voilà ce qui s'appelle de la vérité dramatique.

On avait bien aussi parlé d'un jeune enfant que Van Amburg introduisait avec lui au milieu de ses animaux féroces; mais le seul point qui soit vrai dans cette histoire, c'est qu'un homme est réellement venu ici offrir sa fille de huit ans pour ajouter cette émotion à celle que reçoit le public, en demandant simplement un louis par soirée. Van Amburg a dû refuser; car jusqu'à présent lui seul peut affronter ses bêtes, et les domestiques mêmes qui les servent depuis plusieurs années n'osent pas les approcher.

Pour nous, voici ce que nous pensons du danger que court Van Amburg; il nous semble à peu près de même nature que celui auquel on s'expose en se livrant sans précaution à un fou qui a été furieux, et que les soins de la médecine ont momentanément réussi à calmer; tôt ou tard, par une circonstance ou par une autre, la féroce nature à ces lions, à ces tigres, à ces léopards, à ces panthères peut se réveiller; un mouvement convulsif de la mâchoire peut enfoncer leurs dents au milieu des chairs; ranimer en eux le goût du sang, l'instinct du carnage, et alors...

En ce moment Van Amburg est occupé à dresser un léopard noir qu'il a acheté il y a quatre mois; cet animal n'en est encore qu'à l'état de la peur;

Nous trouvons dans la même feuille de curieuses particularités que nous citons, sauf examen ultérieur.

Le général Maroto avait promis de livrer le roi son seigneur au gouvernement français. Il devait l'acculer à la frontière de France, et là, quand il l'aurait mis dans une situation désespérée, il lui aurait proposé d'abdiquer, et, dans le cas d'un refus, la police de Bayonne, soutenue par le général Harispe, aurait tenté, sur le territoire espagnol, un rapide coup de main pour s'emparer de la personne de Charles V. On croyait être si sûr du succès de cette manœuvre, que non-seulement le logement du roi était préparé à Bayonne, mais qu'on avait même commandé son dîner. Le lâche abandon des lignes d'Andoain qui ouvre aux christinos un succès dans le cœur même des provinces fidèles, était la première condition du marché. C'étaient les clés de la place que Maroto livrait à l'ennemi.

Jusqu'à-là tout avait réussi au gré des projets de Maroto, d'Espartero et des deux cabinets qui ont été leurs complices dans cette sale affaire. Maroto avait, en outre, fait arrêter le brigadier Vargas, le colonel Teijeiro, le général Zariateguy, et il avait mis sur la liste des hommes suspects le nom du brave Los Vallés; tous ses sujets fidèles étaient destinés, à ce qu'il paraissait, à être passés par les armes. Mais au moment même d'entrer dans le port, le succès de la trahison a échoué contre l'inébranlable résolution de don Carlos. Lorsque l'émissaire de Maroto vint apporter à ce noble prince un projet d'abdication conçu en termes humilians pour la dignité royale, Charles V lut, avec une indignation concentrée, cette proposition audacieuse.

Puis, après quelques momens de réflexions et de silence, il mit en pièces le papier présenté à sa signature, et le jeta à la face de l'envoyé de Maroto: « Jamais je n'abdiquerai, et tant qu'un seul soldat me restera fidèle, il me trouvera à côté de lui. Reconnaissant ses sacrifices qui ont été faits pour ma cause, je ne désire rien tant que la paix, afin de pouvoir les récompenser, mais je ne consentirai jamais à la honte de me rendre sans combattre à l'ennemi, je mourrai plutôt: et si Dieu m'appelle à lui, mon fils saura ce qu'il se doit, ce qu'il doit à l'Espagne. »

HOLLANDE.

L'Avondode publie à son tour un article communiqué, où M. Kinker s'attache à réfuter l'appel fait par M. Doncker-Curtius en faveur d'une nouvelle loi fondamentale. L'auteur de cet article qualifie cette pièce de proclamation d'un homme qui ambitionne en Hollande la position qu'occupe M. O'Connell en Irlande. Après avoir allégué quelques circonstances d'où il induit qu'il faut suspecter ses intentions, et qu'il faut considérer son appel comme une démarche ridicule qui n'aura pas de résultat, il passe à l'examen des objets que M. Doncker-Curtius veut atteindre. Il regarde les élections immédiates et le renouvellement périodique des états-généraux et des conseils communaux comme des moyens d'élever les intrigans. Quant à la responsabilité ministérielle, la chute de Charles X a prouvé, dit-il, comment elle convie l'invulnérabilité royale; la dernière crise comment on la rend illusoire pour le peuple. En parlant de principes, la personne du roi est inviolable. Les ministres sont responsables, il est heureux, dit-il, que ces nez de cire (*wasseneuzen*) ne se trouvent pas dans notre loi fondamentale. Il s'applaudit avec M. Doncker-Curtius de la liberté de la presse qui lui permet de réfuter les faux arguments de ceux qui, quoiqu'ils en disent, sont très-disposés à fraterniser avec les jacobins. Enfin, il croit que la peur panique que la proclamation aura inspirée pour quelques instans aux gens bien pensans, aura sur eux l'effet d'une potion homœopathique.

Nous avons plus d'une fois parlé en termes généraux de la nécessité d'établir dans l'intérêt bien entendu de la Hollande et de la Belgique, les relations futures des deux royaumes sur le pied de bon voisinage et, si c'est possible, de protection et d'assistance mutuelles contre toute agression du dehors.

Notre grand contentement et, nous le disons en toute sécurité, au grand plaisir de tous les Hollandais raisonnables, notre langage a trouvé du retentissement dans la très-grande partie des journaux belges.

Cependant il en est qui vont plus loin que les circonstances ne le permettent et qui nous demandent quels avantages nous offrirons à la Belgique en retour de ce que ce pays pourrait faire pour nous, tant maintenant qu'en temps de danger commun. A cet égard, il ne nous est pas possible de donner une réponse précise. D'abord nous sommes d'avis que le développement du principe qui des deux côtés est regardé comme le véritable et son application aux occurrences particulières qui peuvent se présenter, doivent être abandonnés à la diplomatie des deux cabinets. Mais d'autre part il faut qu'en Belgique on ne perde pas de vue que la condition *sine qua non* de tout rapproche-

ment de notre part est l'exécution loyale et sans retard, dans toutes ses parties, du traité du 19 avril.

Un de nos journaux a, ces jours-ci, proné hautement la bonne intelligence qui règne dans la commission assemblée à Utrecht. La chose pouvait être vraie à l'égard des rapports personnels entre les membres entr'eux, mais elle ne l'est pas en rapport à l'objet pour lequel la commission est réunie. Sans entrer ici dans des particularités à ce sujet, nous dirons seulement que la Belgique jusqu'aujourd'hui n'a pas encore satisfait à la partie principale de l'obligation résultant pour elle du traité, celle de satisfaire à la portion échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier, des cinq millions de florins à payer annuellement à la Hollande. Le paiement est retardé sous toute sorte de prétextes et qui ne sauraient soutenir aucun examen approfondi. Et comment peut-on maintenant exiger en Belgique, avec quelque justice, qu'il soit fait de notre côté des ouvertures pour nouer une alliance plus intime aussi long-temps que le traité lui-même, par lequel l'indépendance du nouvel état a été reconnue, reste sans exécution de la part des Belges, dans une de ses principales conditions et vue desquelles la reconnaissance a eu lieu. (1) (*Handelsblad*.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 9 septembre.

M. le ministre de la guerre a donné à MM. les commandans des corps et des dépôts de l'armée les ordres nécessaires pour que, dans le cas où le décompte de la masse d'habillement des hommes congédiés serait insuffisant pour qu'ils pussent convenablement se rendre dans leurs foyers, ils soient toujours munis des moyens suffisans à prélever sur la masse des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues, de manière que le secours qui leur est accordé, joint au montant de leur décompte, forme une somme équivalente à l'indemnité de route que comporterait la distance qu'ils doivent parcourir jusqu'à l'endroit de leur domicile.

Le capitaine d'état-major C.-L. Gardanne de Vaulgrenant, officier français en mission en Belgique, est remis à la disposition de M. le ministre de la guerre de France.

L'ouverture du chemin de fer de Tubise qui devait avoir lieu au commencement du mois d'octobre est différée indéfiniment à cause de l'enquête sur des améliorations à faire au pont entre Hal et Tubise.

Le chef de l'état-major-général de l'armée et les commandans des brigades d'infanterie et de cavalerie continueront à jouir sur le pied de paix de l'indemnité annuelle de frais de bureau, qui était attribuée à leurs fonctions sur le pied de guerre, et qui est, pour le premier, de trois mille francs et pour les derniers de six cents francs.

L'officier-adjoint attaché à chaque division de cavalerie pour remplir les fonctions de chef d'état-major, recevra une indemnité de frais de bureau fixée à six cents francs par an.

Bruxelles, le 9 septembre. — (5 heures). — Bien que les dernières nouvelles d'Espagne soient aussi favorables que les précédentes et montrent le progrès de la pacification de ces malheureux pays, il y a eu moins de mouvement à notre bourse, ce qui est attribué à la liquidation de quelques plus forts acheteurs ayant besoin d'écouler des pièces. Il y a eu une légère réaction en baisse sur l'actif, il y avait plus de vendeurs que ces jours derniers. Ouvert à 24 5/8, on a fait 24 1/4, la cote porte 24 1/2 et, dernier cours (et on ferme 24 7/16 A. 1/2 offert 24 1/2 A.). Les primes à un mois sont toujours en grande faveur et il s'en fait pour des sommes colossales s'il y avait des donneurs, parce que la confiance à la hausse est générale; 26 1/2 dont 1 A.

Quant aux valeurs indigènes elles continuent à être délaissées. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. c. 101 1/2, 4 p. c. 92 5/8 A., 3 p. c. 71 5/4. Société Générale titres en nom 50 P. Société de Mutualité 105 25 (105 1/8 1/2) A., Banque de Belgique 70 (75), hits Militaires 5495 (116 1/2) A.

MARCHÉ DES HUILES.

Très peu d'affaires. Point de variation dans les cours que l'on continue de coter: huile de colza comptant 47 3/4, septembre, octobre et novembre 47 1/2, huile de lin 44 1/4.

Avers deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 24 1/2 cours 24 5/8 fait.

LIÈGE, LE 10 SEPTEMBRE.

La dépêche télégraphique que nous reproduisons aux nouvelles d'Espagne d'après le *Moniteur parisien* confirme la complète défection du parti carliste. Tous les ministres du prétendant se sont réfugiés en France. Moreno, qui présidait à l'exécution du malheureux Torrijos, a été fusillé de l'ordre de

(1) Mais, pouvons-nous répondre d'un seul mot au *Handelsblad*, la Hollande de son côté n'a-t-elle rien à faire sous le rapport de l'exécution loyale du traité? Nous pourrions lui indiquer plusieurs points sur lesquels la Belgique au rai déjà dû obtenir satisfaction. La preuve que le gouvernement hollandais lui-même comprend très-bien que le retard dans le paiement du premier semestre de la dette, n'a rien de légitime, c'est qu'il n'a pas sommé, quoiqu'on sa chions, la Belgique de l'effectuer. Et comment aurait-il pu le faire, alors qu'on ne s'est pas mis d'accord sur le mode de paiement, et que ceci fait probablement l'objet des délibérations de la commission mixte d'Utrecht. (Note de l'Indép.)

éteinte, au milieu de l'obscurité du théâtre, entre dans la loge de ces animaux un balai à la main pour nettoyer leur cage comme on ferait dans un poulailler, poussant du pied les lions et les tigres à gauche pendant qu'il mettoit à droite, et les repoussant à droite quand il a fini de ce côté? Il n'y a fait pas tant de façons, et que peut lui servir son regard ou sa puissance magnétique dans cette obscurité où l'on ne distingue pas même le tigre du léopard, le lion de la panthère?

Et comme il faut que toute théorie *a priori* vienne le plus souvent échouer devant les faits, j'ai vu ma dernière hypothèse m'échapper en apprenant qu'il ne prenait même pas le soin d'assourir la faim et de rassasier complètement ses animaux avant de se livrer à eux; le seul repas qu'ils font par jour a lieu régulièrement à dix heures du matin, et quand ils paraissent le soir sur la scène, quand Van Amburg vient les harquer, les taquer, les rouler sous lui et se coucher sur eux, s'enlever à la lettre, et disparaître sous un monceau de lions et de tigres, enlacé par eux, de manière à ne pouvoir pas même essayer de leur échapper s'il leur prenait la moindre fantaisie de goûter un peu de ce sang tout chaud dont leurs dents sont si près, qu'elles sentent à travers l'épiderme si mince de ce malheureux, bravant ainsi pour nos plaisirs la mort la plus cruelle, quand il se coiffe, ainsi que l'a gaîment exprimé J. Janin, de la gueule du lion comme d'un bonnet de coton, il y a douze heures que ces bêtes féroces n'ont mangé!

Ainsi dans cette terreur, dans cette obéissance, dans cette intimité redoutable, nous ne pouvons pas trouver autre chose que le résultat d'une éducation, d'un apprivoisement, qu'une preuve éclatante et remarquable de la supériorité de l'homme, de son intelligence et de son courage sur les brutes auxquelles Dieu n'a donné qu'un instinct aveugle et une force dont elles n'ont pas la conscience.

C'est là ce que nous voulions surtout faire ressortir et ce qui nous inspire tant d'intérêt pour le spectacle étrange que l'on met en ce moment sous nos yeux. Maintenant Van Amburg est-il tellement sûr de son fait, a-t-il si bien éteint dans ces bêtes tout instinct de féroce, le fil de leur première nature est-il si bien rompu, en un mot son pouvoir est-il si parfaitement établi, qu'il n'ait absolument rien à craindre et qu'il ne lui reste aucune chance d'être un jour dévoré par elles?

Ce n'est pas ainsi que l'entend un certain Anglais qui l'a suivi de New-York à Londres et de Londres à Paris, sans manquer une seule représentation, dans l'espoir d'assister au dernier combat, à la lutte fatale et sanglante qui doit nécessairement, suivant lui, avoir lieu un moment ou l'autre, entre Van Amburg et ses bêtes féroces, jusqu'à présent si paisibles et si douces.

mais elle est telle chez lui que la vue seule de Van Amburg lui inspire le froid; dès que son maître paraît, il fuit et se cache au fond de sa loge; tout autre personne au contraire excite ses hurlemens et ses menaces; Van Amburg n'a pas encore osé pénétrer dans la cage de son léopard noir; quand jugera-t-il le moment convenable, quand et comment aura-t-il cette entrevue, quelle mine se feront de part et d'autre les deux adversaires, par quelle transition se fera le passage de la peur à l'obéissance, et surtout de l'obéissance à l'amitié? quel sera le gage de cette alliance entre le maître et l'esclave par laquelle celui-ci fait abnégation de ses inclinations et de ses moyens de défense? Il y aurait là une étude intéressante pour l'observateur naturaliste et philosophe; mais nous n'avons pas été mis à même de la faire et de répondre à toutes ces questions; nous craignons seulement pour notre Anglais que la scène qu'il attend avec tant de patience ne se passe en particulier et dans un tête-à-tête entre Van Amburg et quelque un de ses nouveaux élèves.

Van Amburg n'a pas seulement résolu le problème de la domination absolue de l'homme sur la bête féroce, il a encore surmonté une autre difficulté non moins embarrassante; ses sujets sont tellement façonnés à la paix et à la douceur, qu'ils vivent entre eux avec la même harmonie qu'avec leur maître, tigres, lions, léopards, etc., tous vivent ensemble et confortablement dans la même cabane sans jamais se quereller ni se battre, et sans se disputer d'autres coup; de légers revers de patte, comme font les chats et les chiens de nos maisons domestiques.

Voici quelques détails sur la manière dont on nourrit cette troupe d'animaux et sur les arrangements existant entre Van Amburg et son propriétaire Titus.

Généralement on ne donne aux animaux que de la viande de boucherie et le plus souvent du bœuf de bonne qualité; ils consomment à Paris pour environ 80 fr. par jour. C'est à peu près cent vingt livres de viande.

Pendant long-temps à Londres, Van Amburg n'a reçu du propriétaire que 150 fr. par soirée; maintenant les produits sont également partagés entre eux; la recette et les bénéfices sont assez considérables; le directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin ne leur donne pas moins de 1,200 fr. pour les quinze premières représentations, et 1,775 fr. pour les suivantes. Van Amburg a, dit-on, de l'esprit naturel, de la finesse et de l'activité; il apprend facilement les langues, écrit correctement l'anglais; et depuis une douzaine de jours qu'il est à Paris, il a déjà retenu un peu de français qu'il étudie du reste méthodiquement avec un maître particulier. Nous donnons ces renseignements parce qu'ils montrent ce que l'on devait bien prévoir: c'est qu'un homme capable de réussir si complètement dans une entreprise semblable à la sienne, n'a dû manquer ni d'intelligence ni d'une grande faculté d'observation.



don Carlos. Tout présage la très-prochaine fin de la guerre civile.

Nous publions, aux nouvelles d'Espagne, le texte de la convention conclue entre Maroto et Espartero.

Hier une cérémonie intéressante a encore eu lieu à la salle de la Société d'Emulation : la distribution des prix aux élèves de l'institution Colson, à laquelle présidait M. le bourgmestre, avait attiré une assemblée nombreuse. Dans un discours qui a été fort bien accueilli, M. Colson a fait ressortir combien le concours des parents était nécessaire pour donner aux soins du maître tous les résultats qu'il avait droit d'espérer du travail de ses élèves. Souvent, a-t-il dit, la faiblesse des parents a été la cause de l'inexactitude et du peu de travail qu'ils apportaient dans l'accomplissement de leur devoir. Ce discours a été suivi de quelques scènes de comédie dites par les élèves, et dans lesquelles on a pu remarquer une diction pure et une intelligence développée.

Les applaudissements n'ont pas manqué, surtout après l'audition d'une scène des *Enfants d'Edouard*, et d'une autre du *Misanthrope*, qui ont été rendues avec un sentiment et un naturel extrêmement remarquables. C'est M. le bourgmestre qui a remis les prix aux élèves couronnés.

Depuis plusieurs années, déjà, deux femmes parlant le patois dit des boteresses, parcouraient les boutiques des commerçants où, sous le prétexte de faire échanger des pièces de 5 francs, des couronnes ou même des pièces en or qu'elles offraient en paiement de quelques marchandises achetées, elles parvenaient à soustraire des pièces de monnaies, faits peu graves et pour lesquels on se contentait de les chasser des boutiques.

Mais, désignée par la clameur publique, l'une de ces femmes vient d'être arrêtée par la police du quartier du sud, devant laquelle elle a été confrontée avec ses nombreuses victimes, et reconnue. Elle s'est nommée Catherine Margamma, âgée de 59 ans, célibataire, domiciliée rue de Vottem.

Samedi dernier, 7 de ce mois, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, un enfant de dix ans, qui jouait avec des camarades sur une nacelle amarrée au rivage de Cheravoie, est tombé à la Meuse. Il allait disparaître sous des bateaux de fortes dimensions, lorsque un nommé Jean-Joseph Remacle, âgé de 58 ans, marié père de 5 enfants, ouvrier couvreur en ardoises, qui se trouvait précisément au bord de la Meuse, s'y est élancé tout habillé et est parvenu à la nage à le ressaisir et à le ramener au sein de sa famille.

Nous apprenons que la conduite tenue en cette circonstance par le sieur Remacle a été signalée à l'attention de l'autorité.

On écrit de Luxembourg, 8 septembre : On a publié l'ordonnance suivante concernant les prix du sel : « En exécution des art. 5 et 7 de l'arrêté royal grand-ducal du 9 août dernier, relatif à l'établissement d'une régie de sel, nous ordonnons ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. Le prix auquel se vendra pour argent comptant, le sac de sel dans tous les magasins, est fixé à 51 fr.

» 2. Pour la vente en sacs entiers, les prix sont déterminés comme suit : 1<sup>o</sup> si la vente s'opère dans les lieux mêmes où se trouvent les magasins, 51 fr. 75 c. le sac; 2<sup>o</sup> si la vente se fait dans d'autres lieux, 52 fr. 55 c. le sac.

» Quant au débit en détail, le prix se trouve déjà fixé par l'article 5 de l'arrêté précité de S. M. le roi grand-duc.

» En portant ces dispositions à la connaissance du public, nous chargeons les autorités que la chose concerne, d'en surveiller convenablement l'exécution, en ayant égard à l'art. 6 du même arrêté royal grand-ducal.

» Luxembourg, le 4 septembre.

» Le chef des services civils du Grand-Duché de Luxembourg, HASSENFLUG.

On a aussi fait la publication concernant le commerce du sel :

« Comme les magasins de sel s'ouvriront définitivement le 12 de ce mois, et qu'il ne peut être livré au commerce que du sel tiré de ces magasins, les provisions de sel qui seront en dépôt chez les simples marchands au jour indiqué ne pourront plus être vendues par eux comme des articles de commerce, à moins d'avoir reçu une permission préalable.

» Pour obtenir de pareilles permissions, qui se délivrent gratis pour les receveurs des accises, il suffira que les marchands fassent à ces employés, avant le 12 de ce mois, la déclaration de leurs provisions de sel. Il leur sera délivré en échange un permis de vendre.

« Les déclarations à remettre doivent être consciencieuses, à peine, pour les marchands chez lesquels on trouverait une plus forte quantité que celle annoncée, de voir confisquer et enlever l'excédant.

« Au surplus, le débit ne peut avoir lieu, à partir du jour sus-désigné, qu'aux prix généralement fixés.

» Luxembourg, le 4 septembre 1859.

» Le chef des services civils du grand-duché de Luxembourg, HASSENFLUG.

Le bruit court que MM. Stiff et Hassemplug viennent d'être rappelés pour rendre compte de leur conduite dans le grand-duché de Luxembourg.

— Quoi qu'on en ait dit, L. M. le roi et la reine, ont non-seulement positivement accepté l'invitation de la ville de Courtrai, mais depuis, toutes les communications ultérieures sont venues le confirmer. Les préparatifs n'ont pas cessé un seul instant de se poursuivre avec activité. C'est une triple fête que Courtrai célébrera dignement : La visite du roi et de la reine, la kermesse et l'inauguration du chemin de fer. (*Chronique de Courtrai*)

— On écrit de Courtrai, 7 septembre :

Hier les ouvriers qui achevaient le nivellement de la butte du moulin à la porte de Tournay, ont trouvé deux squelettes humains, l'un d'une taille de 61 1/2 pieds, couché à plat sur le dos, l'autre debout mais dans une position accroupie comme celle d'un homme forcé de ployer sous le poids d'un éboulement. Et cependant peu de terre les couvrait, ils gisaient au pied de la montée, à 6 ou 7 mètres des habitations voisines. Aucun souvenir, aucune tradition populaire ne se rapporte à ces squelettes ou à un éboulement de ce côté du moulin.

— Incessamment paraîtra le prospectus d'une école technique destinée à former l'éducation industrielle des ouvriers.

— M. Jouhaud, notre compatriote, vient d'écrire une parodie à propos des animaux féroces de M. Van Amburgh, descendus à la salle de la porte St.-Martin. Cette parodie, sous le titre de *la Fille du Pachà*, a été représentée avec succès au théâtre de la Porte St.-Antoine.

#### POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Qui bien aime bien châtie. — Ni jolie, ni jeune, ni piquante, quelle qualité avait donc Suzanne Mouton pour se faire aimer de Guillaume Krin? Je l'ignore. L'amour a ses mystères, ses inexplicables énigmes. Et le célèbre devineur de charades, feu le père d'Antigone, n'eût point certainement échappé aux canines du sphynx, si ce monstre spirituel lui eût posé cette question ardue : « Pourquoi aime-t-on? »

Tant il y a que la fille Suzanne avait inspiré une violente passion à l'ouvrier Guillaume... une passion si exagérée que ce malheureux frappait tous les jours celle qui régnait dans son cœur. Qui aime bien, bien châtie, a dit le sage auteur du Temple de Salomon; nous concluons de cet adage, vénérable par son âge avancé, que Krin adorait Suzanne Mouton.

Mais un beau jour, après un accès d'amour plus passionné que les autres, Suzanne se fit cet à parte

« Krin m'aime trop, ça m'embête... je me passe le mot parce qu'il rend ma pensée. Cet homme, à force de m'aimer, me transformera en femme de couleur... J'ai déjà le corps couvert de bleus, de noirs et de violets... je deviens tricolore... c'est vexant!... Mais comment me soustraire à la continuation des maltraitemens de ce cher Krin? Si je le jette par la fenêtre, il reviendra par la porte... si je m'enfuis, il me dénichera et m'abimera de toutes sortes de coups... Que faire?... oh! une idée qui me flambe!... je vais le faire flaqueur en prison... c'est sûr... on n'en sort pas comme on veut... Je possède sur mon pauvre corps assez de confusions et de meurtrissures pour ça. »

En achevant ce monologue, la fille Mouton courut chez le commissaire; elle lui montra les diverses nuances dont elle était colorée, et le pria de faire arrêter l'honnête Krin.

M. le commissaire ne put se refuser à cette prière, Krin fut mis dedans, à son grand étonnement...; et n'ayant plus rien à battre, il se battit lui-même et frappa les murs de sa prison.

Aujourd'hui, le voilà devant le tribunal; il est au banc des prévenus; Suzanne est à la barre des témoins.

M. le président demande à Krin s'il convient du fait qui lui est reproché.

Krin. — Oui, monsieur.

M. le président. — Vous avez déchiré les vêtements de cette malheureuse fille? — Oui, monsieur.

M. le président. — Aviez-vous quelques motifs pour la maltraiter ainsi? —

Krin. — Oui, monsieur.

M. le président. — Dites-les.

Krin. — Elle me faisait des traits nuit et jour, soir et matin, été comme hiver... Alors moi, l'aimant beaucoup, je la rossais.

Luzanne. — Tenez, messieurs, c'est vrai... je ne lui en veux plus... C'est un bon ouvrier... lâchez-le : qu'il aille travailler...

M. le président. — Vous avez été malade à la suite de la dernière scène? —

Suzanne. — Presque rien... on m'a saignée... voilà tout. Que mon sang ne retombe pas sur lui.

Krin. — Ah Suzanne! t'es trop bonne!

Suzanne. — Non, j'avais tort... car j'avoue les traits.

Le tribunal, désarmé par le pardon de la victime, n'inflige à Krin qu'un emprisonnement de six jours.

Krin. — Rien que six jours!... J'irai te demander pardon en sortant, Suzanne.

Suzanne. — C'est ça... je tiendrai le chocolat tout prêt.

#### L'HOMME QUI BAT SA FEMME.

Une heure après minuit venait de sonner aux tours de Notre-Dame, lorsqu'un coup de marteau vigoureusement appliqué retentit à la porte d'une noire maison de la rue de la Cité. Aussitôt les habitants de cette maison purent entendre le bruit de deux savates qui descendaient du 6<sup>me</sup> étage en claquant sur chaque escalier d'une façon plus monotone que soporifique. La personne contenue dans ces pantouffles bruyantes arriva enfin à la porte de l'allée et l'ouvrit au locataire en retard. Puis les mêmes savates accompagnées de deux gros souliers ferrés, montèrent les six étages et s'enfermèrent dans leur chambre, à la grande satisfaction de leurs voisins, qui, tout en donnant au diable ces braves gens, se disposèrent à continuer leur somme interrompue par cette dégringolade et cette escalade nocturnes. Mais les voisins avaient compté sans leurs hôtes.

A peine le silence s'était-il rétabli dans l'escalier, qu'un tapage infernal, partant de la chambre du sixième, ébranla la maison. C'étaient des meubles renversés, de la vaisselle brisée, des corps humains se roulant sur le parquet dans les étreintes d'une lutte féroce; c'étaient de cris perçants lancés par un gosier féminin, et des beuglemens furieux sortant d'une poitrine d'homme.

Les malheureux locataires, ainsi troublés dans leur repos, passèrent un caleçon ou une jupe, suivant leur sexe, et coururent bien vite chercher la garde au poste de l'Hôtel-Dieu. Trois hommes et un caporal suivirent les réquerans et montèrent avec eux au sixième étage : le vacarme était plus diabolique que jamais dans la chambre. On parvint néanmoins à pénétrer sur le lieu du combat, et l'on trouva terrassé, meurtri, égratigné, un homme d'une quarantaine d'années, couché, entre trois chaises culbutées, sur des tessons d'assiettes, et sur les débris d'un manche à balai, lance brisée dans un combat à outrance. Au-dessus de lui, ou plutôt au-dessous de lui, s'élevait dans une attitude menaçante, une femme complètement échevelée, et moins complètement vêtue. Elle criait très-fort, ce qui prévalait en sa faveur et la posa aux yeux des spectateurs comme une victime de la brutalité maritale.

Au premier pas que fit la garde dans le réduit des combattants, l'homme se dressa sur ses jambes et vint au devant du caporal. « Caporal, lui dit-il, arrêtez moi... c'est moi qui vient de rosser ma femme. »

Le caporal, satisfait de cette explication, emmena le mari, et le mit au violon. Les voisins se recouchèrent et dormirent de leur mieux, pour rattraper le temps perdu.

Aujourd'hui, le couple mal assorti comparait devant la justice. Le mari à l'appel de la cause, vient de lui-même se placer au banc des prévenus, et il fait signe à sa femme de s'avancer à la barre des témoins.

Rigaud, dit M. le président, vous êtes inculpé d'avoir battu votre femme.

Rigaud. — C'est vrai, monsieur, je l'ai horriblement frappé.

La femme Rigaud, sanglotant. — C'est faux! il en a menti.

Rigaud. — Taisez-vous, madame; je conviens de mes torts.

La femme Rigaud. — Non, tu as beau dire, je parlerai, ça m'étouffe. Faut que vous sachiez tout, messieurs.

Rigaud. — Au nom du ciel, madame, ne me déshonorez pas!

La femme Rigaud. — Tiens, tant pire! je ne veux pas qu'on le croie coupable, qu'on me le mette en prison quand il est innocent comme un pauvre mouton... C'est moi qui l'ai rossé, mes juges.

Rigaud. — Mme. Rigaud!

La femme Rigaud. — Il était rentré plus tard que de coutume, il s'était grisé avec des amis; alors, je lui ai cassé un balai sur le dos.

Rigaud. — Mme. Rigaud!

La femme. — Il ne m'a pas seulement donné une chiquenaude, vu que je suis plus forte que lui, et quand la garde est venue, il s'est fait arrêter pour qu'on ne crût pas qu'il se laissait battre par sa femme...

Rigaud. — Pour Dieu, Mme. Rigaud...

La femme. — Ce n'est pas tout. Le lendemain, en sortant du violon, il m'a forcée à porter plainte contre lui, afin que les voisins, témoins de la scène fussent persuadés que c'était lui qui m'avait maltraitée.

Rigaud. — Je vous prie, Mme. Rigaud.

La femme. — Je n'écoute rien... Je veux te sauver.

Rigaud. — Vous avez tort de vouloir me sauver aux dépens de la vérité... Votre générosité me touche, et je ne vous frapperai plus... Mais ne niez pas que je vous aie cruellement battue la nuit en question... Et vous, messieurs les juges, ne me refusez pas un peu de prison s'il vous plaît.

Mais le tribunal, convaincu par les larmes de la femme, prononce l'acquittement de Rigaud.

Rigaud se frappe le front, et sort de la salle en disant à sa femme d'un air désespéré : « Mme. Rigaud, vous m'avez désespéré. »

THÉÂTRE. — Nous nous plaignions, il y a quelques jours, à signaler le calme qui présidait aux débuts de nos artistes dramatiques; hier, le vent a changé; au calme plat a succédé la tempête : M. Biacabe faisait son troisième début par le rôle de Daniel, du *Chalet*; à plusieurs reprises, des sifflets se sont fait entendre, mais ils ne sont pas restés sans opposition; les choses en sont venues à tel point, que l'on a été obligé de baisser le rideau; le calme s'étant bientôt rétabli, le régisseur est venu annoncer que la majorité était en faveur de l'admission; que l'autorité l'avait ainsi décidé; et la pièce s'est achevée alors sans nouvel incident. Ainsi M. Biacabe est décidé second ténor du théâtre royal de Liège.

Dans notre impartialité, nous avions dû émettre une opinion peu favorable à MM. Walkenaer et Biacabe; le premier désirant se soustraire à tout ce qu'a de pénible un troisième début dont la réussite est douteuse, a préféré se retirer; il a fait annoncer par le régisseur que lui et sa femme avaient résilié leurs engagements. Quant à M. Biacabe, on était aussi d'accord sur son mérite; mais une partie des auditeurs qui voulaient son rejet, ignorait qu'il aurait eu pour résultat l'éloignement de Mme. Biacabe. L'engagement de cette dame lui donnait, assure-t-on, la faculté de se retirer, dans le cas où son mari ne serait pas admis. C'était là une considération importante; elle expliquera l'admission de notre deuxième ténor; il importe même au théâtre royal de Liège qu'elle soit connue.

Un autre début avait lieu, c'était celui de Mlle. Dupuis, première dugazon, dans le rôle de Betty, du *Chalet*. Le désordre qui a régné dans la représentation de cet opéra, ne nous a pas permis de l'écouter avec l'attention nécessaire pour bien apprécier et son jeu et son chant; nous avons cru pourtant remarquer en elle, une bonne diction, et un jeu plein de vivacité. Mademoiselle Dupuis doit continuer aujourd'hui ses débuts dans la *Dame Blanche*.

M. Pamel, bariton, devait compléter les siens par le rôle de Frontin, du *Nouveau Seigneur*; mais le spectacle a été changé, et l'on a substitué à cet opéra, le *Gamin de Paris*, dont la représentation s'est terriblement ressentie du peu de temps qu'avait eu les acteurs pour s'y préparer. M. Pamel a chanté le rôle du caporal Max, du *Chalet*, de manière à faire présager que son 5<sup>me</sup> début n'aura lieu que pour la forme.

Le spectacle avait commencé par la *Marraine*, un des jolis vaudevilles de Scribe. La salle était presque déserte, et nous attribuons à cette cause, la froideur qui s'est fait remarquer dans toute la représentation de cette pièce si gaie.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 10 septembre, LA DAME BLANCHE, opéra comique en 5 actes, pour les débuts de Mme. Bernard et de Mlle. Dupuis, 2<sup>me</sup> représentation de LE PLASTRON, vaudeville en 2 actes.

L'administration ayant résilié à l'amiable avec M. et Mme. Walkenaer s'occupe activement du remplacement de ces deux artistes.

Avis. — MM. les abonnés sont priés de vouloir bien verser au contrôle, avant la sixième représentation le montant de leur abonnement du mois.

## ANNONCES.

HUITRES anglaises, Chevrettes, Crabes, chez *Andrien fils*.

HUITRES ANGLAISES, chez *HARDY*, rue du Stockis

LA MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

10,000 FRANCS à PLACER hypothécairement, à un taux modéré, mais, de préférence, sur propriétés non bâties. S'adresser au notaire *SERVAIS*, à Liège, place derrière le Spectacle, 2.

QUARTIER à LOUER, rue Haute-Sauvenière, N° 856.

A VENDRE de gré-à-gré un QUANTITÉ de fortes RENTES, en numéraire, presque toutes constituées libres de retenue, avec privilège et droit de résolution.

Ces RENTES sont payables à Liège et les taux du rachat est fixé à un haut denier. S'adresser au notaire *SERVAIS*, à Liège, place derrière le Spectacle, No. 2, dépositaire des titres.

#### VENTE DEFINIVE,

SANS REMISE, NI FACULTÉ DE SURENCHÈRE.

JEUDI 12 SEPTEMBRE 1859, A DEUX HEURES,

Le notaire *OPHOVEN*, VENDRA, chez le sieur *Waucumont* hôtel-de-la-paix, à Herve,

## UNE FERME.

Avec beau quartier de maître, jardin, cour, verger et prairie, d'une contenance de sept hectares 6 ares 25 cent., située à Bellefontaine, commune de Battice, joignant à M. le baron de Thiriart, à M<sup>le</sup> Masset, et aux héritiers Scholle. S'adresser pour les conditions, en l'étude de M<sup>o</sup> *OPHOVEN* à Herve.

#### POUR SORTIR

DE

## L'INDIVISION.

LE JEUDI 5 OCTOBRE 1859, à 10 heures, le notaire *PAQUE* procédera pardevant M. Chokier, juge-de-paix, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, à la VENTE PUBLIQUE

## D'UNE MAISON

très-spacieuse et solide, sise à Liège, rue sur Meuse à l'Eau, n° 20 nouveau et 944 ancien, en deux corps de bâtimens entre les rues de la Botte et de la Rose, et dont le rez-de-chaussée comprend deux grands magasins, bureau, salle, cuisine avec pompe, lavoir aussi avec pompe et écurie.

S'adresser, pour la visiter, sous le pont des Arches, n. 7—270, et pour les conditions au bureau de la justice de paix ou en l'étude du notaire.



ALOUER pour le premier AOUT prochain, ou à VENDRE ou ÉCHANGER contre BIENS RURAUX le

## Grand et Bel Hôtel

D'ANSEBOURG,

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

## Vente de Rentes.

SAMEDI 14 septembre 1859, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, vendra en son étude, place St-Paul, n. 62, les

## RENTES

ANNUELLES ET PERPÉTUELLES

Dont le détail suit :

1. Une de 19 francs 44 c., due par Gilles Riga des Cahottes.
2. Une de 21 francs 27 c., due par Jean-Guillaume Pirotte de Cowa, commune des Awirs.
3. Une de 2 muids 5 setiers et 2 quartes épeautre, libre de retenue, due par Henri Lange dudit Cowa.
4. Et une de 6 setiers épeautre, due par la veuve Pierre Joseph Vigoureux de Lexhy.

## Vente par licitation.

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix, rue Neuve, derrière le Palais, à Liège, le notaire MOXHON vendra aux enchères :

Premier lot. — Une MAISON, cour et arrière-bâtiment, sise à Liège, sur la Batte, n° 35-1088, joignant d'un côté à M. De-champs-Lefebvre, de l'autre au représentant Bodson, devant à la rue de la Batte, et derrière à la rue des Foulons, occupée par M. Thiriart, fermier du poids public.

Deuxième lot. — Une MAISON avec cour, n° 52-1375, située à Liège, Outre-Meuse, en la Grande-Nassarue, joignant vers St-Pholien au sieur Gérard, vers Saucy au sieur Lavalle, occupée par le sieur Potdevin, boucher.

Troisième lot. — Une MAISON aussi avec cour, située Outre-Meuse, en la Grande-Nassarue, n° 43-1326, joignant vers St-Pholien à M. Rondy fils, vers Saucy à M. Dejong, occupée par le sieur Dejardin, teinturier.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

## VENTE PUBLIQUE

DE QUANTITÉ DE

## BONNES MAISONS,

Avantageusement situées dans le canton Nord de la ville de Liège.

LUNDI 30 SEPTEMBRE 1859, à 2 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjudgera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, N° 2,

SANS RESERVE DE SURENCHÈRE,

## les Propriétés ci-après,

SAVOIR :

RUE MARENGO, AU QUAI ST-LEONARD.

1er. lot.

Une MAISON, composée de six pièces à feu, ayant cour, pompe et autres commodités; tenant, d'un côté, à M. Rouma, derrière à M. Schaffers.

2me. lot.

Une GRANDE MAISON, à côté de la précédente, avec onze pièces à feu, parmi lesquelles, une salle de 68 pieds de long sur 21 de large; cour, pompe et 4 caves.

3me. lot.

Une MAISON, contigue au second lot, également avec cour, pompe et caves.

FAUBOURG ST-LEONARD.

4me. lot.

La MAISON, N° 58, avec cour, caves, puits, bâtiment et jardin, y annexés; le tout joignant, d'un côté, à M. Frankignoul; d'un autre, au lot suivant.

5me. lot.

La MAISON, n° 59, avec bâtimens, y adossés, plusieurs caves, puits et autres dépendances.

6me. lot.

Une MAISON, divisée en deux habitations, derrière la maison, n° 59, aboutissant à la propriété du sieur Lavalle et au passage, établi pour communiquer du faubourg au quai.

7me. lot.

Une idem, avec cour, formant également deux habitations séparées et jointe à celle qui suit.

8me. lot.

Une idem, avec une petite cour, et joignant derrière, aux enfans Mathot; devant, au passage qui lie le faubourg au quai. S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres.

## ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, membre de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine. Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durer l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

## L'ELIXIR

qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents.

Dépôts à la pharmacie de M<sup>me</sup> JANNE-JANSSON, à LIEGE.

## A VENDRE

sous des conditions fort avantageuses et pour en disposer immédiatement,

LA BELLE

## PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE

D'ENGIHOUL,

ENTRE LIÈGE ET HUY, DANS L'UN DES PLUS BEAUX SITES DU BASSIN DE LA MEUSE.

Cette propriété se compose d'une très-jolie habitation de maître, avec cour, fontaines, jardins anglais et potagers, étangs et ruisseaux poissonneux, bois, bosquets, corps de ferme et une exploitation d'environ 40 bonniers.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, dépositaire des titres et du plan figuratif de la propriété. 789

PROVINCE DE LIÈGE.

## CONSTRUCTION

Par voie de concession de péages, d'une route de Vaux-sous-Chèvremont à la route de la Vesdre.

AVIS.

En exécution d'un arrêté royal en date du 8 août dernier, il sera procédé Vendredi 20 septembre 1859, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par voie de soumissions de la concession de péages à établir, sur une route à construire de Vaux-sous-Chèvremont à la route de la Vesdre.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de péage dont le maximum est fixé à quatre-vingt-dix années.

Le cahier des charges est déposé à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement et chez le secrétaire de la commission des actionnaires. Liège, le 7 septembre 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

LA CRÉOSOTE BILLARD CONTRE

## LES MAUX DE DENTS

enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie de dents gâtées. On garantit qu'elle s'emploie sans le moindre danger. 2 francs le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Isle, 851, à Liège; Etienne, à Verrières; Tournay, à Spa; Garot, à Herve.

## ARRIVÉE DE M. MALLAN,

## PLOMBAGE

DES

## DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE MÉTAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : *Mallan et fils*, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRORABLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un instant à la disposition du patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les avantages du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermir les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il descendra à l'hôtel de l'Aigle NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

## VENTE PUBLIQUE

D'UN

## BEAU FOND RURAL,

AUX ENVIRONS DE CHAUFFONTAINE.

Lundi 14 OCTOBRE 1859, à 11 heures du matin,

M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Liège, adjudgera publiquement, en une seule séance, au domicile de M. Vandalem, receveur à Prayon, commune de Forêt :

## une branche de terrain

D'UN MÊME BLOC,

Consistant en terre labourable, bois et pâture, d'une contenance de dix bonniers, située au FOND DE FORÊT, commune de ce nom.

On pourrait y construire, à mi-côte, une maison de campagne, qui réunirait toutes les commodités, indispensables aux besoins d'un ménage et offrirait, en outre, de charmants points d'optique.

Du reste, les propriétaires voisins ou d'autres amateurs pourraient facilement s'entendre, pour la division du terrain dont il s'agit.

Pour obtenir une relation plus circonstanciée, s'adresser audit notaire SERVAIS, dépositaire du plan de la propriété et d'un extrait de la matrice cadastrale.

VILLE DE LIÈGE.

Le sieur Donnay, demeurant rue du Pont, n° 885, demande l'autorisation de faire construire une petite forge dans son habitation.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 6 septembre 1859.

## BOURSES.

LONDRES, LE 7 SEPTEMBRE.

5% consolidés . . . . .	90 1/8	Différées . . . . .	10 5/8
Betoz. 1852 . . . . .	105 1/2	Passives . . . . .	6 1/4
Hol. Dette active . . . . .	54 1/4	Russie . . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	Brasils . . . . .	78 5/8
Id. 3 p. c. . . . .	20 5/8	MEXICAINS 5 p. c. . . . .	—
Esp. Emp. 1854 . . . . .	24 7/8 24 5/8		

AMSTERDAM, LE 7 SEPTEMBRE.

Dette active . . . . .	55 15/16	Espagne. Ardoin . . . . .	25
5 p. c. . . . .	101 5/8	D. diff. 1850 . . . . .	6 5/8
Billet de chang. . . . .	26 5/16	" " 1855 . . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	95 1/4	" " Passive . . . . .	6 1/8
" 5 1/2 % . . . . .	—	Portugal. E. 5 % . . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	172 5/8	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	104 1/2
" de Rotterdam . . . . .	—	" " 1829 . . . . .	104 5/8
Prusse L. 1852 . . . . .	—	" C. C. Hoje . . . . .	97 5/8
Autriche. Métall. . . . .	104	" Ans. gr. liv. . . . .	68 5/8
Bresil. Emp. . . . .	77	Pologne. L. 500 fl. . . . .	—

AMSTERDAM, DU 8. (Société des Effets Publics.)

Dette active — Ardoin 25 5/4 P. — Du 6. Ardoin 22 9/16.

ANVERS, LE 9 SEPTEMBRE.

Anvers. Dette act. . . . .	105 1/4	Prusse. Em. à Berl. . . . .	122 1/4
" Dette diff. . . . .	50 1/2	Naples. Cert. Fal. . . . .	95
Emp. de 48 milli. . . . .	101 1/2	Et. R. Levée 1852 . . . . .	101 5/8
" de 50 milli. . . . .	92 1/2	Cert. à A. 1854 . . . . .	101
Hollande. Det. act. . . . .	—		
Rente rem. . . . .	—		
Autriche. Métalliq . . . . .	108		
Lots de fl. 250 . . . . .	404		
" H. 250 . . . . .	527		
" H. 500 . . . . .	832		
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	120 1/4		
" H. 500 . . . . .	156		
Bresil. E. L. 1854 . . . . .	—		
Espagne. Ardoin . . . . .	24 à 24 5/8		
Dette passive 1854 . . . . .	—		
" différée . . . . .	7 1/2		
Danemar. E. Not. . . . .	96		
Dito à L. . . . .	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours . . . . .	1 1/4 0/0 P
Id. 2 mois . . . . .	—
Rotterdam. C. jours . . . . .	1 1/4 0/0 P
Id. 2 mois . . . . .	—
Paris. C. jours . . . . .	1 1/8 av
Id. 2 mois . . . . .	—
Londres. C. jours . . . . .	40 1/2
Id. 2 mois . . . . .	59 7/8
Frankfort. C. jours . . . . .	56 1/16
Id. 2 mois . . . . .	55 1/16
Bruxelles et Gand . . . . .	1 1/4 0/0

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole continue son mouvement de hausse de 24 cours de verture, elle est montée à 24 5/8 A. Après clôture, on a fait 24 1/2. Les primes à toutes les échéances recherchées, on a fait 26 1/2 à 1 mois et 25 dans 0/0 aux 14/15 courant.

BRUXELLES, LE 9 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55 5/4	Brasseries . . . . .	—
Emp. Roisheid. . . . .	101 1/2	Tapis . . . . .	—
Fin courant . . . . .	—	Fer d'Ougrée . . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	92 5/8	Mutualité . . . . .	105 1/2 et
Id. de 57 mil. . . . .	71 5/4	S. C. Bruges . . . . .	—
Emp. de 1852 (A) . . . . .	—	Monceaux . . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	750	Act. Réunies . . . . .	—
Emp. de Paris . . . . .	—	Borinage . . . . .	—
S. de Comm. de G. . . . .	115	Houyoux . . . . .	—
B. de Belgique . . . . .	75	Papeterie . . . . .	—
C. de S. et Oise . . . . .	—	Lits de Fer . . . . .	116 1/2
Hauts-Fourneaux . . . . .	99	H. S. Luxembourg . . . . .	—
Banque Foncière . . . . .	90	Civile . . . . .	—
Idem . . . . .	—	Herve . . . . .	—
Fleury . . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu . . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Scllessin . . . . .	—	Asphalt . . . . .	—
Soc. Nationale . . . . .	—	Holl. Dette active . . . . .	—
Levant du Fleury . . . . .	—	Losrenten inscrit . . . . .	—
Ougrée . . . . .	—	Autriche. Métalliq . . . . .	—
Sars-Longcham. . . . .	—	Naples. G. Falcon . . . . .	—
Chem. de Fer . . . . .	—	Espagne. Ardoin . . . . .	24 1/2
Vennes . . . . .	—	Fin courant . . . . .	—
St-Léonard . . . . .	81	Prime un mois . . . . .	26 1/2 d. 1
Chatelneau . . . . .	—	Différée de 1850 . . . . .	—
Verrières . . . . .	—	Idem de 1855 . . . . .	—
Betteraves . . . . .	—	Passives . . . . .	—
Verres. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth . . . . .	—
L'Espérance . . . . .	—	Rome. E. de 1854 . . . . .	101 5/8

VIENNE, LE 31 AOÛT.

Métalliques 5 p. c., 108 1/8. — Actions de la Banque 1549.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 SEPTEMBRE.

Le brick américain Junius, v. de Richemont, ch. de tabac.  
Le brick anglais Caroline, v. de St.-Domingue, ch. de café.  
Le brick anglais Ann, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.  
Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec 55 passagers, 16 chevaux et diverses marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 9 SEPTEMBRE 1859.

Froment, Theclolitre . . . . .	fr. 25 87
Froment nouveaux . . . . .	22 62
Seigle, idem . . . . .	14 06

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.